Ordre des
masseurs-kinésithérapeutes

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

ORDRE DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

# 2016

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

ORDRE DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

# 2016

# Édito

**Pascale MATHIEU**
PRÉSIDENTE DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

**La lecture du bilan de l'année 2016 est le reflet d'une activité intense pour l'Ordre des kinésithérapeutes et ses élus.**

Fidèles aux missions dévolues par les textes, nous avons suivi l'actualité politique avec les diverses consultations liées à la loi de modernisation de notre système de santé, dont les textes qui réforment les ordres.

Une modification, et non des moindres, est la mise en place de la parité avec la constitution de binômes formés d'une femme et d'un homme. Si nous approuvons cette disposition, elle ne doit pas être un obstacle à l'émergence de candidatures, rendues plus compliquées. Une application sans tenir compte de nos alertes a d'ailleurs conduit le collège salarié à perdre des élues femmes qui n'ont pu se représenter faute de candidatures masculines dans certains départements. Un bilan sera tiré de cette réforme et nous comptons sur la ministre pour corriger cette anomalie.

Un bilan ouvre la porte à des projets, des perspectives et des propositions. Nous allons d'ores et déjà faire un point sur l'avancée de nos dossiers. De nombreux projets engagés par le précédent gouvernement n'ont pas été menés à leur terme.

Je pense en premier lieu à la réforme de la formation initiale, inachevée et incomplète. Le dossier que porte la profession depuis de trop nombreuses années doit enfin aboutir, avec l'intégration à l'université de la formation initiale, et la création d'une filière de recherche. La profession est prête, nous avons suffisamment de kinésithérapeutes détenteurs de thèses de science, des maitres de conférence et enfin deux kinésithérapeutes sont professeurs des universités.

Un autre enjeu est, dans les suites de la nouvelle définition de la profession, enfin l'accès direct à la kinésithérapie. C'est déjà possible sous certaines conditions, dans le cadre de l'urgence, mais pourquoi ne pas prendre le virage qu'ont pris certains pays et enfin permettre l'accès direct à la kinésithérapie en France ?

Enfin, un dossier majeur actuellement est la démographie galopante de la profession en France. Les chiffres dont nous disposons nous montrent que nous vivons depuis deux ans une croissance très importante,

en raison du nombre de plus en plus élevé de kinésithérapeutes détenteurs d'un diplôme européen qui viennent travailler en France.

Nous devons travailler avec les pouvoirs publics pour voir quelles sont les évolutions souhaitables pour bien soigner la population. Le dynamisme de la kinésithérapie ne doit pas nous cacher que de plus en plus de jeunes français s'expatrient pour obtenir un diplôme qu'ils ne peuvent avoir en France, ni que de plus en plus de jeunes européens s'expatrient dans notre pays faute de perspectives de carrière dans le leur. Par ailleurs, que dire de la véritable industrie qui se développe dans certains pays européens pour lesquels former des professionnels de santé est devenu une ressource non négligeable ?

Ces sujets sont importants pour l'avenir de la kinésithérapie. Nous les avons abordés lors d'un premier rendez-vous obtenu quelques jours à peine après la nomination de madame Agnès BUZYN au ministère des Solidarités et de la Santé.

Nous connaissons déjà nos interlocuteurs puisque nous avons travaillé avec M. Lionel COLLET dans le cadre de la conférence de santé de 2016, et que madame Agnès BUZYN m'avait fait le grand honneur de participer à une table ronde lors de notre précédent colloque.

Nous avons eu un rendez-vous extrêmement constructif.

Nous attendons de rencontrer prochainement madame Frédérique VIDAL, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, que nous connaissons déjà et qui sera une interlocutrice extrêmement importante pour l'universitarisation de la profession, dont je sais qu'elle a compris les enjeux.

C'est avec beaucoup d'optimisme que j'aborde, avec le bureau du conseil national et les conseillers nationaux, le travail que nous allons poursuivre avec le nouveau gouvernement.

En effet, après avoir assisté à une stagnation de la kinésithérapie, voire une régression dans certains domaines, il est temps de lever les freins qui nous empêchent d'évoluer.

Je fonde beaucoup d'espoir sur le dynamisme du nouveau gouvernement et sa volonté affichée d'innover afin de moderniser la France. Adapter la santé aux besoins de la population, en adaptant le cadre des professions de santé, dont la kinésithérapie est en son pouvoir. Les kinésithérapeutes sont prêts et attendent beaucoup.

# Sommaire

PARTIE
01

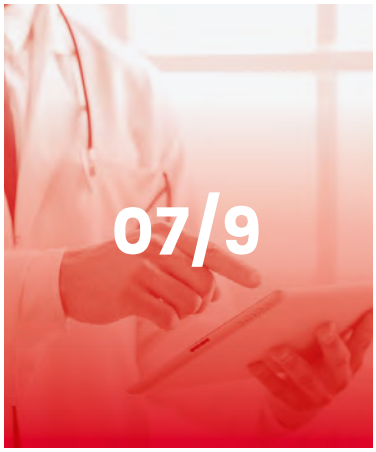


**Le profil de la profession**

PARTIE
02

**Une année en images**

PARTIE
**03**

## La vie ordinale

PARTIE
**04**

## Le budget de l'Ordre

PARTIE
**05**

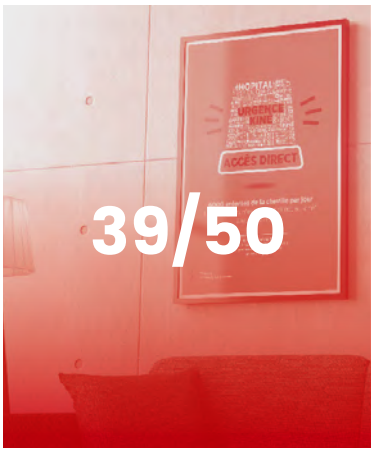


## La défense des grands enjeux de la profession

PARTIE
# 01

# Le profil de la profession

# Qui sont les kinésithérapeutes en exercice ?

**80585**

**Kinésithérapeutes inscrits au Tableau**

HOMME **50,63%**

FEMME **49,37%**

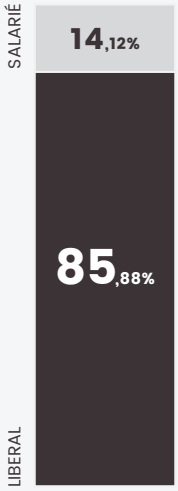


## Pyramide des âges au 31 décembre 2016

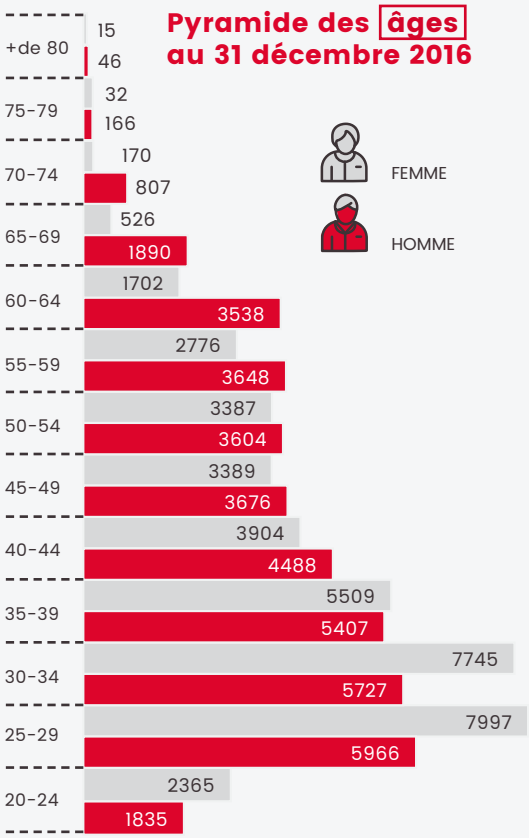


## Régions administratives

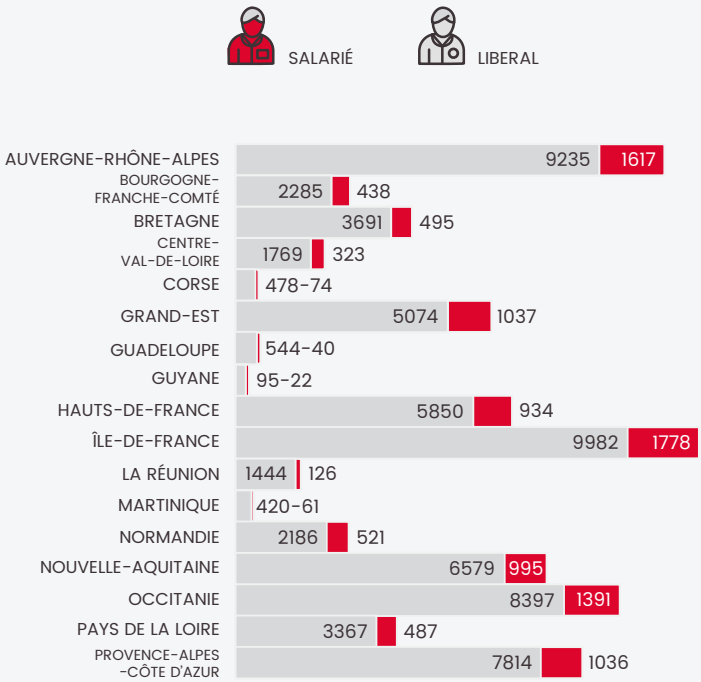


## Régions ordinales

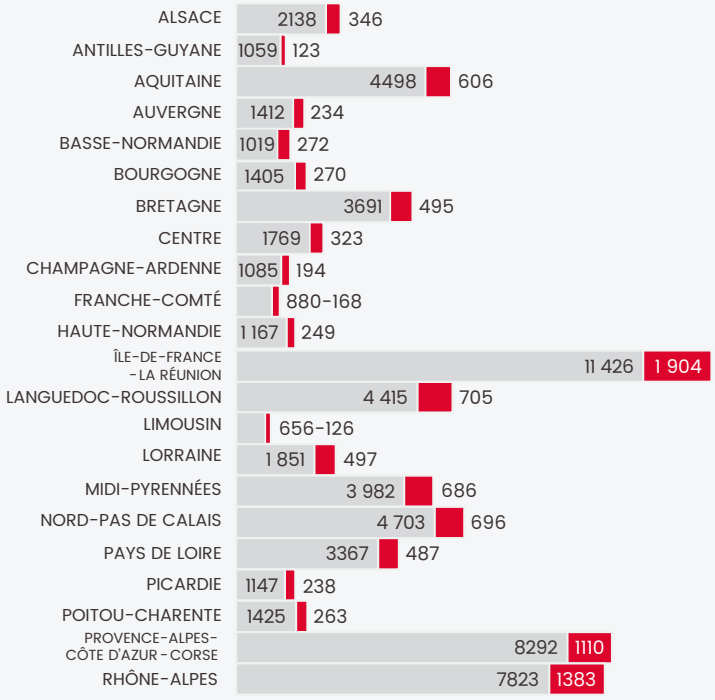

# Qui sont les nouveaux inscrits ?

## Nouveaux inscrits en 2016

**4784**

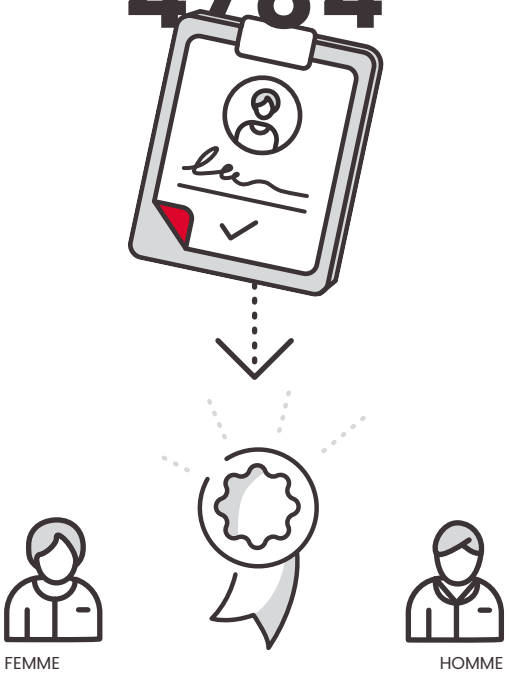


| DIPLÔMES FRANCAIS | |
|---|---|
| 1644 | 1385 |
| **DIPLÔMES UE OU EEE** | |
| 927 | 806 |
| **DIPLÔMES PAYS TIERS** | |
| 17 | 5 |

## L'origine des diplômes en 2016

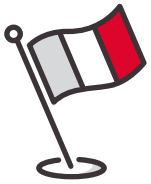

**3029**

**1733**

**22**

## Par pays

**618** BELGIQUE

**523** ESPAGNE

**181** ALLEMAGNE

**130** POLOGNE

**127** ROUMANIE

**68** PORTUGAL

**31** ITALIE

**15** HONGRIE

**12** PAYS-BAS

**9** RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

**4** GRÈCE

**4** ROYAUME-UNI

**3** DANEMARK

**2** SUISSE

**2** BULGARIE

**1** FINLANCE

**1** ILITUANIE

**1** IRLANDE

PARTIE
**02**

# Une année en images

2015

## 20 JANVIER

### Première réunion de travail sur les Activités physiques adaptées pour les patients en ALD

À partir du 20 janvier, les réunions du groupe de travail constitué des représentants de la profession participant aux réunions de rédaction du décret encadrant la prescription d'activités physiques adaptées aux patients en ALD se sont succédées.

## LES 23 ET 24 JANVIER

### Participation à la Journée nationale de l'innovation en santé

Les 23 et 24 janvier Mme Pascale Mathieu, présidente, et M. François Maignien, vice-président du conseil national ont participé, à l'invitation de Mme Marisol Touraine, à la Journée nationale de l'innovation en santé à Paris.

## 29 JANVIER

### Remise du rapport sur l'ostéopathie crânienne par le Cortecs

Le 29 janvier, un rapport faisant le point sur les fondements de l'ostéopathie crânienne : historique, concepts, hypothèses, revue de littérature, a été remis au conseil national. Le rapport conclut que « les thérapies du champ de l'ostéopathie crânienne sont à ce jour dépourvues de fondement scientifique. »

## 27 AVRIL

### Le Clio Santé contre le tabac

Le 27 avril, les membres du Clio Santé ont apporté leur soutien à Mme Michèle Delaunay, ancienne ministre et députée de Gironde. « L'appel des 100 000 » lancé par l'Alliance contre le tabac qu'elle préside initiait une campagne pour fédérer les professionnels de santé contre le tabac responsable de 78 000 morts par an dans notre pays.

**EN 2016**

### Le conseil national à la rencontre des professionnels

En organisant des réunions de bureau décentralisées ainsi que des soirées d'information, le conseil national est allé sur le terrain afin de mieux connaître les préoccupations des praticiens. Ces rencontres ont eu lieu en en Basse-Normandie, dans le Languedoc, en Bourgogne, en Aquitaine, en Alsace, à la Réunion et aux Antilles.

**18 MAI**

### Réunion de travail à Bruxelles sur le processus d'évaluation des professions réglementées

Mme Pascale Mathieu et M. Jean-François Dumas se sont rendus à Bruxelles où ils ont porté la voix de l'Ordre lors d'une conférence sur le processus d'évaluation mutuelle des professions réglementées en Europe.

**DU 28 MAI AU 03 JUIN**

### Voyage d'études au Québec

Du 28 mai au 03 juin, Mme Pascale Mathieu, MM. Jacques Vaillant et Jean-François Dumas étaient au Québec pour y rencontrer les responsables de l'Ordre des physiothérapeutes et notamment son président M. Denis Pelletier. Ils ont pu évoquer les modifications de l'arrangement de reconnaissance mutuelle conclu entre les deux professions, rendues nécessaires par la parution du nouveau programme de formation initiale.

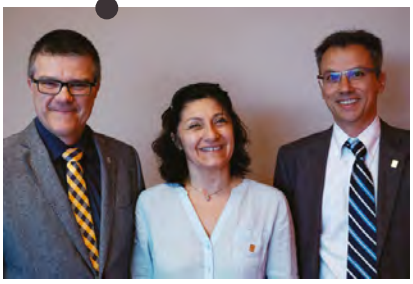

**JUIN**

### Participation du conseil national à un MOOC consacré à la Récupération Améliorée Après Chirurgie

L'AP-HP a lancé son nouveau MOOC (Massive Online Open Course ou cours en ligne gratuit), consacré à la Récupération Améliorée Après Chirurgie (RAAC), dont l'objet est d'améliorer et d'accélérer la récupération des patients, après une intervention chirurgicale. La place de la kinésithérapie a été valorisée dans ce cours en ligne.

**28 JUIN**

### Rencontre avec la WCPT

Le 28 juin, M. Roland Craps, premier vice-président de la Région Europe de la World confederation for physical therapy (WCPT Europe) et M. Roland Paillex, son trésorier, ont rencontré Mme Pascale Mathieu, M. François Maignien et M. Jean-François Dumas. Ils ont évoqué les dossiers impactés par la réglementation européenne : reconnaissance des diplômes, accès partiel, système d'alerte, carte européenne, contrôle de la maitrise de la langue française, cadre commun de formation, règles déontologiques…
Ils ont également évoqué la candidature de l'Ordre à la WCPT.

2016

**7 JUILLET**

### Lancement de la campagne sur le sport et la kinésithérapie

Le 7 juillet, Mme Pascale Mathieu et M. Jean-François Dumas ont présenté à la presse la campagne de communication lancée par le conseil national sur le sport et la kinésithérapie. Elle a été déclinée en print et en digital à l'occasion des Jeux Olympiques de Rio.

**16,17 ET 18 SEPTEMBRE**

### Participation au Salon Rééduca

Comme chaque année, le conseil national était présent au salon Rééduca. L'occasion d'échanger avec les visiteurs mais aussi de répondre à leurs questions sur les sujets d'actualité lors d'une conférence.

**17 OCTOBRE**

### Rencontre avec les directeurs des IFMK

Le 17 octobre, le conseil scientifique du conseil national a rencontré les directeurs des IFMK afin d'évoquer avec eux les conséquences de la feuille de route présentée par le premier ministre, M. Manuel Valls, lors de la conclusion de la Grande conférence de santé le 11 février. Cette réunion a permis d'évoquer les projets de contrat d'association ou d'intégration à l'université, les difficultés rencontrées, les opportunités ou les stratégies facilitantes pouvant être mises en place.

**18 OCTOBRE**

### Les professionnels de santé contre le tabac

Mme Pascale Mathieu et les présidents des autres Ordres de santé ont participé avec Mme Michèle Delaunay au lancement de l'appel des 100 000 professionnels de santé contre le tabac.

**2016**

## 2 NOVEMBRE

### Séminaire du conseil national sur la laïcité et l'exercice de la kinésithérapie

Le conseil national a organisé un séminaire pour traiter de la laïcité et de l'exercice de la kinésithérapie. M. Emile Zuccarelli, président de la commission laïcité et fonction publique, M. Jacky Richard, conseiller d'État et conseiller national, Mme Catherine Picard présidente de l'Union nationale des Associations de défense des Familles et de l'Individu victimes de sectes ainsi que M. Jacques Myard et M. François Loncle, députés, ont participé à ces travaux.

## 8 NOVEMBRE

### Réunion avec André Vallini

Mme Pascale Mathieu a été reçue par M. André Vallini, alors secrétaire d'État chargé du Développement et de la Francophonie pour poursuivre les projets de coopération avec les physiothérapeutes du Liban.

## 16 DECEMBRE

### Remise du prix de l'Ordre

Dans le cadre d'une conférence des présidents des conseils régionaux et départementaux de l'Ordre, les lauréats de l'édition 2016 du Prix de l'Ordre ont été récompensés.
M. Michel Arnal, conseiller national, à droite sur la photo, est chargé de l'organisation du Prix.

colloque

# 400 personnes réunies à Paris pour les 70 ans de la profession et les 10 ans de l'Ordre

**Kinésithérapie et nouvelles technologies : quelle place pour l'humain ?**

400 personnes ont participé, le 08 septembre dernier, au colloque organisé à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris à l'occasion des 70 ans de la profession et des 10 ans de l'Ordre.

Son thème « Kinésithérapie et nouvelles technologies : quelle place pour l'humain ? » a permis, non seulement de faire le point sur 70 ans d'évolution de la profession, mais surtout de tracer des pistes pour l'avenir. Des pistes qui empruntent les couloirs de l'université et qui pourraient bien déboucher sur le statut de profession médicale à compétences définies.

Dans son discours d'ouverture, Mme Pascale Mathieu a indiqué que « les nouvelles technologies ont déjà fait irruption dans le monde de la santé. Fruits de la recherche et promesse de progrès pour l'homme, nous devons veiller à ce que leur émergence respecte la relation thérapeutique. Qui mieux que l'Ordre, garant du respect de la déontologie pouvait s'interroger sur ce sujet. »

Mme Anne-Marie Armanteras-de-Saxcé, directrice générale de la Direction générale de l'offre de soins, a rappelé « qu'en 2015 avaient été posés les premiers jalons de l'universitarisation de la formation en lien avec les autres filières de formation ainsi que l'inscription dans le cadre européen. » Les travaux qui ont été nombreux, « vont être poursuivis dans l'esprit de la feuille de route qui a été définie par le gouvernement dans le cadre de la grande conférence de santé. »

M. Luc Ferry, philosophe, essayiste et ancien ministre s'est posé la question : « Quelle santé pour demain ? ». Il considère « que technoscience ne va pas déshumaniser la médecine et que l'humain restera archi présent. »

colloque

Le professeur Agnès Buzyn, alors présidente du collège de la Haute Autorité de Santé (HAS), Mme Catherine Lemorton, alors présidente de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, M. Claude Le Pen, professeur d'économie de la santé à l'université Paris-Dauphine et M. Jean-François Dumas, secrétaire général du Conseil national ont débattu sur les défis de santé publique auxquels les professions de santé devront répondre. Le principal d'entre eux est le suivant : les besoins sont infinis alors que les ressources sont limitées.

M. François-Régis Sarhan, kinésithérapeute, M. Raymond Le Moign, directeur général du CHU de Toulouse et M. Martin Hirsch, directeur général de l'AP-HP, ont échangé sur l'hôpital dans le monde de demain et abordé sans détour la question de la crise que traverse aujourd'hui la kinésithérapie hospitalière.

Mme Danièle Desclerc-Dulac, co-présidente du Collectif Interassociatif Sur la Santé (CISS), Mme Fabienne Brugère, philosophe auteure de « L'éthique du care » et M. François Maignien, vice-président du conseil national de l'Ordre ont vanté l'importance renouvelée du lien social et de l'éthique. L'enjeu aujourd'hui est de rétablir la confiance entre soignants et soignés.

## Paris 2024

**M. Thierry Rey,** champion du monde et champion olympique de Judo, **M. Samir Aït Saïd**, étudiant en troisième année d'IFMK gymnaste gravement blessé à Rio lors des qualifications, **Mme Pascale Mathieu**, **M. Franck Solforosi**, kinésithérapeute, médaillé de bronze en aviron quatre sans barreur poids léger à Rio, **M. Guillaume Riou** judoka étudiant en troisième année d'IFMK et **M. Jean-François Dumas** secrétaire général du conseil national réunis pour rappeler que la kinésithérapie est intimement liée au monde du sport et soutenir la candidature aux Jeux de Paris 2024.

PARTIE
# 03

# La vie ordinale

L'instance ordinale, créée en 2004, installée en 2006, est un organisme de droit privé chargé d'une mission de service public. Le législateur a choisi de confier de larges missions à l'Ordre, seule institution qui rassemble et fédère l'ensemble des masseurs-kinésithérapeutes, quels que soient leur statut, leur mode et leur lieu d'exercice, à l'exception des masseurs-kinésithérapeutes relevant du service de santé des armées. Ses missions sont déterminées par des textes législatifs et réglementaires.

# L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

**1**

**conseil national**

Il est le **garant de la qualité des soins** et de la sécurité des patients.

**22**

**conseils régionaux / interrégionaux**

**Il défend l'honneur et l'indépendance** de la profession de masseur-kinésithérapeute.

**100**

**conseils départementaux**

**Il veille aux principes de moralité, de probité, de compétences indispensables à l'exercice** de la masso-kinésithérapie et à l'observation, par tous ses membres, des droits, devoirs et obligations de professionnels, ainsi que des règles édictées par le code de déontologie.

**Il représente la profession** auprès des pouvoirs publics et de l'ensemble de la société française.

## Représentativité

Les masseurs-kinésithérapeutes inscrits au tableau de chaque département élisent, dès leur première inscription, les membres des conseils départementaux pour 6 ans. Ils seront éligibles à leur tour au bout de trois ans.

Les conseils sont renouvelés par moitié tous les trois ans.

Les membres des conseils départementaux élisent les membres des conseils régionaux et du conseil national.

# Le conseil national

Le conseil national est composé de 19 membres élus et d'un conseiller d'État nommé par le garde des Sceaux. Ils élisent le président et les membres du bureau. Il se réunit au moins 4 fois par an.

## Les missions du conseil national sont multiples

- Représenter la profession auprès des pouvoir publics et leur faire toutes les propositions utiles, notamment sur les questions relatives à l'exercice et à la formation initiale ;
- Lutter contre l'exercice illégal de la profession ;
- Organiser et participer avec les conseils régionaux et la Haute Autorité de Santé, à des actions d'évaluation des pratiques des masseurs-kinésithérapeutes ;
- Reconnaître des titres et des diplômes d'études complémentaires ;
- Organiser l'entraide ;
- Étudier les demandes de libre prestation de service ;
- Rédiger des contrats types ;
- Entendre des recours administratifs ;
- Gérer les biens de l'Ordre ;
- Contrôler la gestion des divers conseils ;
- Édicter un règlement de qualification ;
- Fixer le montant de la cotisation et le montant de la répartition entre les divers niveaux ;
- Rédiger des règlements de trésorerie.

Les conseillers nationaux sont assistés de collaborateurs salariés. Le conseil national a en son siège le service tableau, le service cotisations, le service juridique, le service système d'informations, le service comptabilité, le service recouvrement, le service communication et des relations institutionnelles, et le secrétariat général.

## Les membres du bureau

**Pascale MATHIEU**
PRÉSIDENTE

**François MAIGNIEN**
VICE-PRÉSIDENT

**Jacques VAILLANT**
VICE-PRÉSIDENT

**Jean-François DUMAS**
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

**Xavier GALLO**
SECRÉTAIRE ADJOINT

**Dominique AKNINE**
TRÉSORIÈRE GÉNÉRALE

**Philippe VIGNAUD**
TRÉSORIER ADJOINT

## Les réunions du conseil national en 2016

| | |
|---|---|
| **23** | Réunions de bureau |
| **4** | Réunions du conseil national |
| **4** | Séminaires du conseil national |
| **6** | Déplacement à Bruxelles - politique européenne |
| **13** | Réunions dans les ministères |
| **1** | Réunion à la Direction Générale de l'Offre de Soins |
| **17** | Rendez-vous institutionnels |
| **26** | Réunions concernant la profession (masseurs-kinésithérapeutes, organismes,...) |
| **8** | Réunions avec les syndicats |
| **6** | Haut Conseil des Professions Paramédicales |
| **5** | Comité de Liaison des Institutions Ordinales (CLIO) |
| **3** | CLIO général |
| **3** | Groupe de travail pour la préparation du colloque du CLIO |
| **13** | Réunions sur la mise en œuvre de l'Activité Physique Adaptée |
| **3** | Réunions du conseil national autres les autres ordres |
| **3** | Conseils scientifiques |
| **1** | Formation restreinte |
| **1** | Section des assurances sociales |
| **22** | Réunions sur le RPPS |
| **2** | Conférences des présidents |
| **1** | Conférence des trésoriers |
| **1** | Séminaire |
| **6** | Colloques |
| **5** | Congrès |
| **1** | Audition dans le cadre de la Grande conférence de santé |
| **1** | Grande conférence de santé |
| **1** | Réunion à l'Inspection Générale des Affaires Sociales |
| **1** | Réunion avec la Cour des comptes |
| **1** | Réunion au Haut Conseil du Développement Professionnel Continu |
| **1** | Réunion avec Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé |
| **1** | Déplacement au Québec pour l'Accord de Reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) |
| **1** | Réunion Haute Autorité de Santé |
| **1** | Réunion collège de la masso-kinésithérapie |
| **1** | Réunion CNAMTS |
| **2** | Comités de l'Ordre sur la Messagerie Sécurisée de Santé |
| **1** | Reunion avec la World Confederation for Physical Therapy |

# Les commissions

**Les commissions travaillent en lien avec le bureau et proposent ensuite au conseil national de valider leurs propositions qui font toujours l'objet d'un vote. C'est ainsi que le fonctionnement de l'Ordre est démocratique, chacune des décisions étant prise par le conseil dans son ensemble. Les commissions sont constituées de membres élus par le Conseil national parmi ses membres à l'exception de la commission de contrôle des comptes et des placements financiers et des membres de la commission d'étude des appels en matière administrative dont les membres sont désignés par le conseil national.**

## COMMISSION éthique et déontologie [7 RÉUNIONS]

Elle est en charge de la proposition de la rédaction du code, des études des opportunités d'appel des décisions de CDPI, de l'indépendance professionnelle, des dérives thérapeutiques.

M. Gérald COLNAT · M. Roger-Philippe GACHET · M. Marc LEVEQUE · Mme Pascale MATHIEU · M. Frédéric SROUR

## COMMISSION exercice [6 RÉUNIONS]

Elle est en charge de l'exercice libéral et salarié, des pratiques préférentielles, de l'exercice illégal, de l'évaluation des pratiques professionnelles.

M. Pascal DUBUS · M. Franck GATTO · M. Hubert JUPIN · M. Jean-Jacques MAGNIES · Mme Pascale MATHIEU · M. Michel PAPAREMBORDE · M. Éric PASTOR

## COMMISSION formation [2 RÉUNIONS]

Elle s'occupe de la formation initiale, de la formation continue, des qualifications, de la coordination des commissions d'autorisation d'exercice, des titres et spécificités et de la recherche.

M. Franck GATTO · M. Marc GROSS · Mme Pascale MATHIEU · M. Michel PAPAREMBORDE · M. Éric PASTOR · M. Dominique PELCA · M. Frédéric SROUR

## COMMISSION de gestion du fonds d'entraide [6 RÉUNIONS]

M. Lionel JOURDON · Mme Pascale MATHIEU · M. Joseph TIBURCE

## COMMISSION de gestion du fonds d'harmonisation [1 RÉUNION]

Elle est présidée par la trésorière générale, Mme Dominique AKNINE.

M. Michel ARNAL · Mme Isabelle BEGHAIN · M. Lionel JOURDON · M. Joseph TIBURCE

## COMMISSION [2 RÉUNIONS] de contrôle des comptes et des placements financiers

Elle se fait communiquer les comptes et le budget prévisionnel de l'Ordre, afin d'être consultée pour la fixation du montant de la cotisation. Elle rédige un rapport sur les comptes de l'Ordre.

M. Gérard COLNAT · M. Roger-Philippe GACHET · M. Marc GROSS · M. Jacques LAPOUMEROULIE · M. Alain POIRIER

## COMMISSION [1 RÉUNION] d'étude des appels en matière administrative

Elle est chargée d'étudier les recours formés auprès de ce conseil en matière administrative contre les décisions de nature déontologique prises par les CDO.

M. Marc GROSS · M. Hubert JUPIN · M. Jean-Jacques MAGNIES · Mme Pascale MATHIEU

## COMMISSION de résolution des conflits

Elle tente de résoudre les différends qui opposent des conseils entre eux ou des conseillers ordinaux entre eux. Cette commission est présidée par la présidente du conseil national, Mme Pascale MATHIEU.

Collège interne : M. Jean-François DUMAS · M. Frédéric SROUR · M. Joseph TIBURCE

Collège externe : Mme Isabelle BEGHAIN · M. Lionel MEDERNACH · M. Michel RUSTICONI

## COMMISSION de gestion du fonds immobilier

M. Michel ARNAL · M. Gérard COLNAT · M. Lionel JOURDON · Mme Pascale MATHIEU

## COMMISSION communication [1 RÉUNION]

Elle est en charge de la communication de l'Ordre : bulletin, newsletters, flash-actus, site internet, livres.

M. Michel ARNAL · M. Marc GROSS · Mme Pascale MATHIEU · M. Christophe ROUMIER · M. Frédéric SROUR

# Les avis

## En 2016, le conseil national a rendu 3 avis

En 2016, lors de sa séance du 24 mars, le conseil national a rendu 3 avis. Deux concernent des pratiques pouvant poser question dans le cadre de l'exercice quotidien des praticiens. Le troisième tend à valoriser la mise en œuvre d'activité physique et sportive par un kinésithérapeute. Ces avis garantissent à ceux qui s'y conforment qu'ils exercent dans les meilleurs conditions de qualité, de sécurité et d'éthique. Leur non-respect peut engager la responsabilité disciplinaire du professionnel.

### AVIS – CNO N° 2016-01
RELATIF À L'OSTÉOPATHIE CRÂNIENNE

Le conseil national considère que « l'ostéopathie crânienne n'est pas un soin conforme aux données scientifiques et sa pratique par un kinésithérapeute constitue une dérive thérapeutique. »

### AVIS – CNO N° 2016-02
RELATIF AUX DÉRIVES THÉRAPEUTIQUES

Cet avis dispose que « à ce jour, la pratique de la « fasciathérapie méthode Danis Bois », de la « microkinésithérapie », de la « kinésiologie », de la « biokinergie » et de « l'ostéopathie crânienne » constituent pour chacune de ces techniques une dérive thérapeutique et contrevient aux règles déontologiques. »

### AVIS – CNO N° 2016-03
RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE PAR UN KINÉSITHÉRAPEUTE

Le conseil national autorise les kinésithérapeutes « à mentionner sur leurs documents et leur plaque professionnels le titre d' « éducateur sportif » ou « éducateur sportif en activités physiques et sportives adaptées », après avoir obtenu leur carte professionnelle d'éducateur sportif auprès du préfet du département dans lequel ils exercent cette activité à titre principal. »

Retrouvez ici, tous les avis rendus par le conseil national

## Les Conseils départementaux

**Dans chaque département, le conseil départemental de l'Ordre exerce, sous le contrôle du conseil national, les attributions générales de l'Ordre, énumérées à l'article L.4321-14.**

- Sa mission essentielle est la gestion du tableau. Il est compétent en matière d'inscriptions, transferts, radiations, études de contrats, entraide, etc.

- Mais le conseil départemental intervient aussi au plus près des professionnels en matière de rédaction de contrat (sur le volet déontologique), pour aider à résoudre les litiges qui peuvent émailler une vie professionnelle, et pour délivrer les autorisations requises.

### En 2016

**62055**
COURRIERS REÇUS

**84657**
COURRIERS ENVOYÉS

**20527**
COURRIERS RAR ENVOYÉS

**285691**
COURRIELS REÇUS

**256900**
COURRIELS ENVOYÉS

**84100**
APPELS TÉLÉPHONIQUES REÇUS

**54698**
APPELS TÉLÉPHONIQUES ÉMIS

**223**
RÉUNIONS DE BUREAUX

**177**
RÉUNIONS DE CONSEIL

Retrouvez ici le bilan de l'activité des CDO en 2016

## Les Conseils regionaux et interregionaux

**Dans chaque région, un conseil régional ou interrégional de l'Ordre assure les fonctions de représentation de la profession dans la région et coordonne les conseils départementaux.**

- Il organise et participe à des actions d'évaluation des pratiques de ces professionnels, en liaison avec le conseil national de l'Ordre et avec la Haute Autorité de santé.

- Dans ce cadre, le conseil régional a recours à des professionnels habilités à cet effet par le conseil national de l'Ordre sur proposition de la Haute Autorité de Santé.

### En 2016

**4496**
COURRIERS REÇUS

**4963**
COURRIERS ENVOYÉS

**3115**
COURRIERS RAR ENVOYÉS

**29132**
COURRIELS REÇUS

**35390**
COURRIELS ENVOYÉS

**6616**
APPELS TÉLÉPHONIQUES REÇUS

**3528**
APPELS TÉLÉPHONIQUES ÉMIS

**65**
RÉUNIONS DE BUREAUX

**50**
RÉUNIONS DE CONSEIL

Retrouvez ici le bilan de l'activité des CRO en 2016

# Les compétences de l'Ordre

## Les juridictions

### Chambres disciplinaires de première instance

Elles sont chargées d'examiner les manquements aux devoirs professionnels et aux règles déontologiques. Les affaires sont jugées par la chambre disciplinaire de première instance du conseil régional ou interrégional de l'Ordre, puis, en appel, par la chambre disciplinaire nationale de l'Ordre et enfin, en cassation, par le Conseil d'État.

Les chambres disciplinaires de première instance sont composées d'assesseurs élus membres de l'Ordre, de deux représentants des usagers (lorsque les litiges concernent les relations entre professionnels et usagers), du médecin inspecteur régional de santé publique (ou de son représentant), d'un professeur d'une unité de formation et de recherche de médecine de la région, d'un praticien conseil pour les affaires relevant de l'application des lois de la sécurité sociale, d'un représentant des médecins salariés, sous la présidence d'un membre, en fonction ou honoraire, du corps des conseillers des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

Les sanctions susceptibles d'être prononcées vont de l'avertissement jusqu'à la radiation du tableau de l'Ordre. Lorsque les faits reprochés à un masseur-kinésithérapeute révèlent une insuffisance de compétence professionnelle, la chambre disciplinaire de première instance peut imposer à l'intéressé de suivre une formation.

**Différents types d'affaires jugées en 2016**

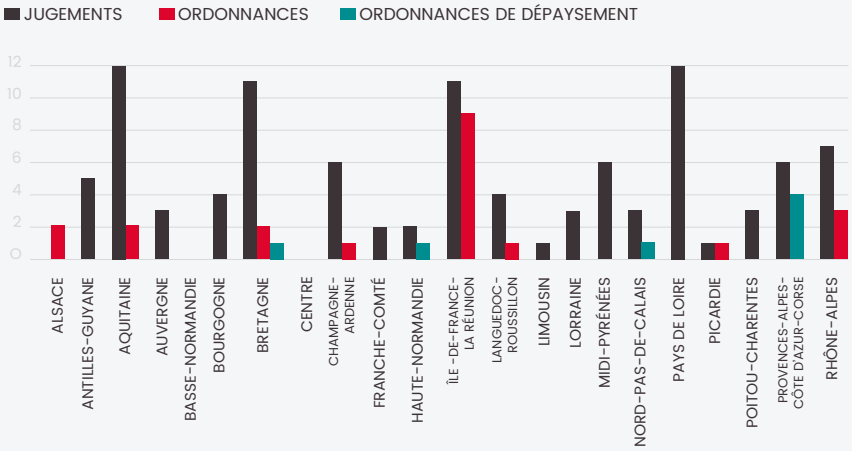


**Nature des affaires jugées en 2016 pour l'ensemble des juridictions**

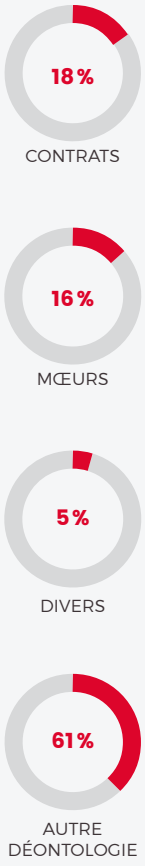


**Type et fréquence des sanctions en 2016 pour l'ensemble des juridictions**

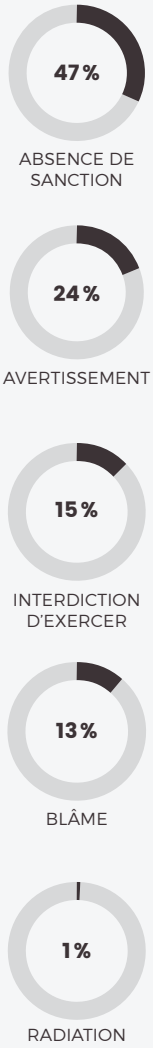

## Chambre disciplinaire nationale

La chambre disciplinaire nationale est composée d'assesseurs élus membres de l'Ordre et de deux représentants des usagers (lorsque les litiges concernant les relations entre professionnels et usagers), sous la présidence d'un membre du Conseil d'État, en activité ou honoraire, ayant au moins le rang de conseiller d'État.

**En 2016**

**35** AFFAIRES JUGÉES EN AUDIENCE

**10** AFFAIRES JUGÉES PAR VOIE D'ORDONNANCE

**Type et fréquence des sanctions proposées**

**13** INTERDICTIONS D'EXERCER

**5** AVERTISSEMENTS

**15** ABSENCES DE SANCTION

**1** BLÂME

**3** RADIATIONS

* Le différentiel entre les affaires jugées et les sanctions rendues résultent soit de la jonction des affaires, soit de la date du prononcé de la décision

**Actions engagées devant les juridictions judiciaires pour la défense de la profession**

| | |
|---|---|
| **5** | Défaut d'inscription au tableau de l'Ordre |
| **2** | Exercice illégal de la profession de masseur-kinésithérapeute / pratique illégale du massage |
| **1** | Exercice illégal de la profession de masseur-kinésithérapeute / pratique illégale d'actes de rééducation kinésithérapique |
| **1** | Exercice illégal de la profession de masseur-kinésithérapeute / non respect d'une sanction disciplinaire de radiation du tableau |
| **1** | Faux diplôme |
| **3** | Mœurs / agression par un masseur-kinésithérapeute inscrit |

## Sections des assurances sociales

Les sections des assurances sociales des chambres disciplinaires sont composées d'assesseurs membres de l'Ordre et d'assesseurs représentant les organismes d'assurance maladie :

- Sous la présidence d'un membre du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel pour la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance.
- Sous la présidence d'un conseiller d'État pour la section des assurances sociales du conseil national.

Elles sont chargées d'examiner les fautes, fraudes, abus et tous les faits intéressant l'exercice de la profession à l'occasion des soins dispensés. Elles sont saisies par les organismes d'assurance maladie des différents régimes, par les syndicats, par les conseils départementaux, par les directeurs généraux des agences régionales de santé ou par les médecins conseils.

Les affaires sont jugées par la chambre disciplinaire de première instance du conseil régional ou interrégional de l'Ordre puis, en appel par la section des assurances sociales du conseil national de l'Ordre, et enfin, par le Conseil d'État.

**En 2016**

**Bilan des assurances sociales des chambres disciplinaires de première instance**

**19** AFFAIRES JUGÉES (y compris celles des années précédentes)

**12** INTERDICTIONS DU DROIT DE DONNER DES SOINS AUX ASSURÉS SOCIAUX

**2** BLÂMES

**1** ABSENCE DE SANCTION

**Bilan de la section des assurances sociales du conseil national**

**2** AFFAIRES JUGÉES

**4** INTERDICTIONS DU DROIT DE DONNER DES SOINS AUX ASSURÉS SOCIAUX

# La conciliation

**En 2016**

**275*** PLAINTES REÇUES

**180*** TENTATIVES DE CONCILIATIONS SUITE À DÉPÔT DE PLAINTE

**105** PLAINTES TRANSMISES EN CDPI

* La différence entre le nombre de plaintes reçues et celui des tentatives de conciliations s'explique par le fait que certaines conciliations n'ont pas pu être organisées en 2016 mais plutôt en début d'année suivante et que des plaintes ont été retirées.

## Les conseils départementaux sont chargés par le législateur de remplir une mission fondamentale et délicate : celle d'organiser des conciliations dès lors qu'un confrère est mis en cause.

Procédure rapide et simple, la conciliation vise à tenter de régler litiges ou conflits qui opposent :

- Des masseurs-kinésithérapeutes entre eux,
- Un masseur-kinésithérapeute et un autre professionnel de santé,
- Un masseur- kinésithérapeute et un patient.

Une simple plainte suffit pour que le plaignant et le mis en cause soient convoqués. Chacun est entendu par les conciliateurs, membres du conseil, en toute neutralité et impartialité. Si un accord entre les deux parties est trouvé, ils signent alors un procès-verbal de conciliation mettant fin au litige.

Si le litige ne peut être réglé par cette procédure, la plainte, accompagnée du procès-verbal de non conciliation, est transmise à la chambre disciplinaire de première instance par le conseil départemental. Celui-ci, réuni en séance plénière, décide par un vote de s'y associer ou pas.

# Le respect de l'ethique et de la deontologie

**En 2016**

**27156** CONTRATS VISÉS POUR AVIS

**361** STATUT SEL/ SCP VISÉS

## L'Ordre est le garant de l'éthique et de la déontologie.

Il participe à la rédaction de l'ensemble des textes régissant les droits, devoirs déontologiques et éthiques de la profession à l'égard de ses membres, des autres professionnels de santé et des patients.

Un décret en Conseil d'État, pris après avis du conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, fixe les règles du code de déontologie des masseurs-kinésithérapeutes.

En 2016, 4 plaintes ont été déposées par le conseil national à l'encontre des praticiens ayant méconnu les règles de déontologie.

Les conseils départementaux de l'Ordre vérifient également la conformité des contrats conclus par les masseurs-kinésithérapeutes, dans le cadre de leur activité professionnelle, aux dispositions du code déontologie. Des modèles de contrats sont régulièrement mis à disposition sur le site de l'Ordre.

# L'entraide et le soutien

**Afin de venir en aide aux masseurs-kinésithérapeutes, l'Ordre dédie une partie de ses cotisations à un fonds pour les professionnels en difficulté ou leurs familles.**

Il s'agit de secourir les confrères et leurs familles en grande difficulté (maladie, accident, burn out, addictions, problèmes financiers…).

L'entraide n'est pas une assurance mais elle contribue à faire face en urgence à des difficultés financières ou humaines importantes.

## En 2016

**23**
DEMANDES D'ENTRAIDE

**12**
DEMANDES ACCEPTÉES

**3**
DEMANDES INÉLIGIBLES

**5**
DEMANDES REFUSÉES

**3**
DEMANDES EN ATTENTE DE PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

MOTIFS :

**4**
DÉCÈS

**2**
ACCIDENTS

**10**
MALADIES

**5**
SINISTRES

**2**
AUTRES

Le montant versé en 2016 s'élève à **96 480,56 €.**

Il a été pratiquement multiplié par 3 depuis 2009.

PARTIE
# 04

# Le budget de l'Ordre

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Conformément aux dispositions de l'article L4321-16 du code de la santé publique (CSP), un commissaire aux comptes a examiné la comptabilité 2016 de l'Ordre, qu'il a certifiée sans aucune réserve.

Les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, affirmés comme étant totalement, réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes à la fin de cet exercice.

# Rapport de la Commission de contrôle des comptes et des placements financiers

Conformément aux dispositions de l'article L4132-6 du CSP, la Commission de Contrôle des Comptes et des Placements Financiers a également rendu son rapport.

Celle-ci a proposé à l'unanimité au conseil national d'approuver les comptes de l'exercice 2016 et de donner quitus au bureau du conseil national.

# Cotisations de l'exercice 2016

Comme depuis 2013, l'année 2016 a été marquée par la stabilité des cotisations et des quotités antérieures dévolues aux trois niveaux ordinaux pour l'exercice clos au 31 décembre 2016. Les particularités des différents statuts (salariés, libéraux, sociétés, nouveaux diplômés) déjà prises en compte sur l'exercice précédent sont maintenues. Cette constante sera également conservée sur l'année 2017.

## Évolution des cotisations 2007 à 2017

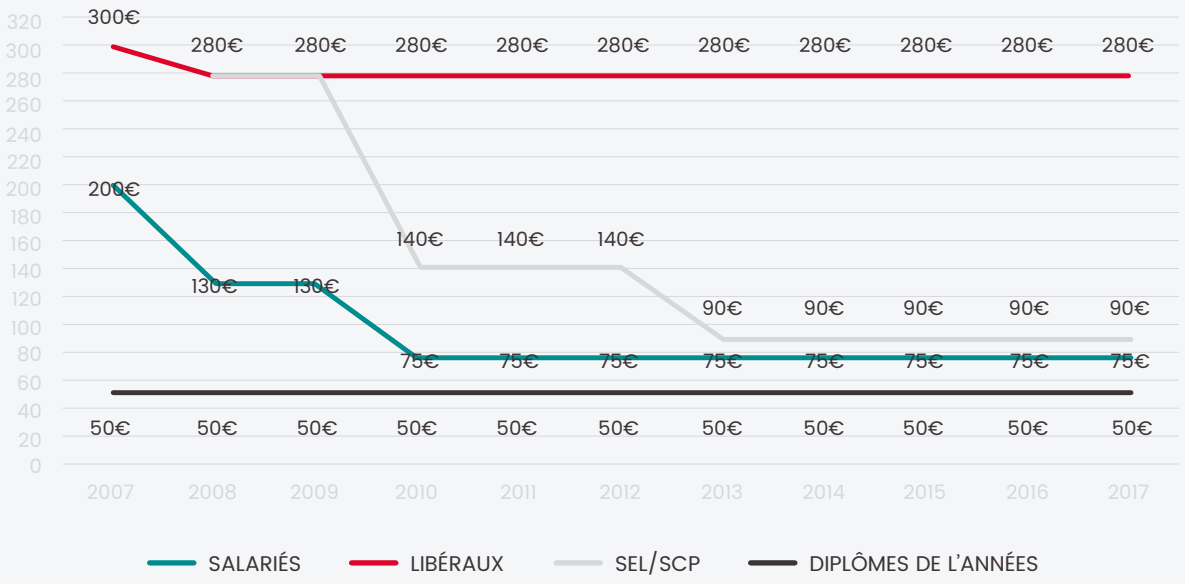


## Les quotités attribuées aux différents échelons ordinaux sont identiques depuis 2014, à savoir :

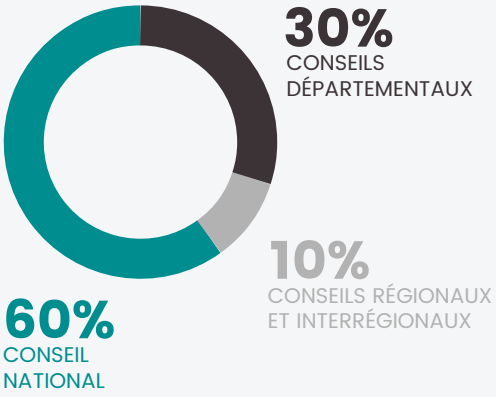


**A NOTER**

Sur les 60 % attribués au conseil national, 16 % ont été reversés aux différents conseils départementaux et régionaux/interrégionaux par le biais de l'harmonisation afin de permettre un fonctionnement équilibré de l'ensemble de l'institution. La quotité qui revient réellement au conseil national est donc ramenée à 44 %.

Par ailleurs, le conseil national, sur la quotité qui lui est dévolue, prend également intégralement à sa charge et pour les comptes des structures départementales et régionales/interrégionales de nombreuses autres dépenses constituant des services supports de l'Ordre. Nous ne retiendrons ici que les principales : les systèmes d'information, la communication, les prestations juridiques, la gestion du tableau, etc.

# Bilan comptable de l'exercice 2016

## L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes bénéficie d'une délégation de service public.

Dans le cadre de cette délégation, l'Ordre doit établir des comptes annuels qui relatent ses activités et son état patrimonial à la date du 31 décembre de chaque année.

Globalement, on note des produits en croissance de +6% (conséquence de l'augmentation du nombre de masseurs-kinésithérapeutes inscrits au tableau de l'Ordre) et des dépenses relativement maîtrisées (+1%).

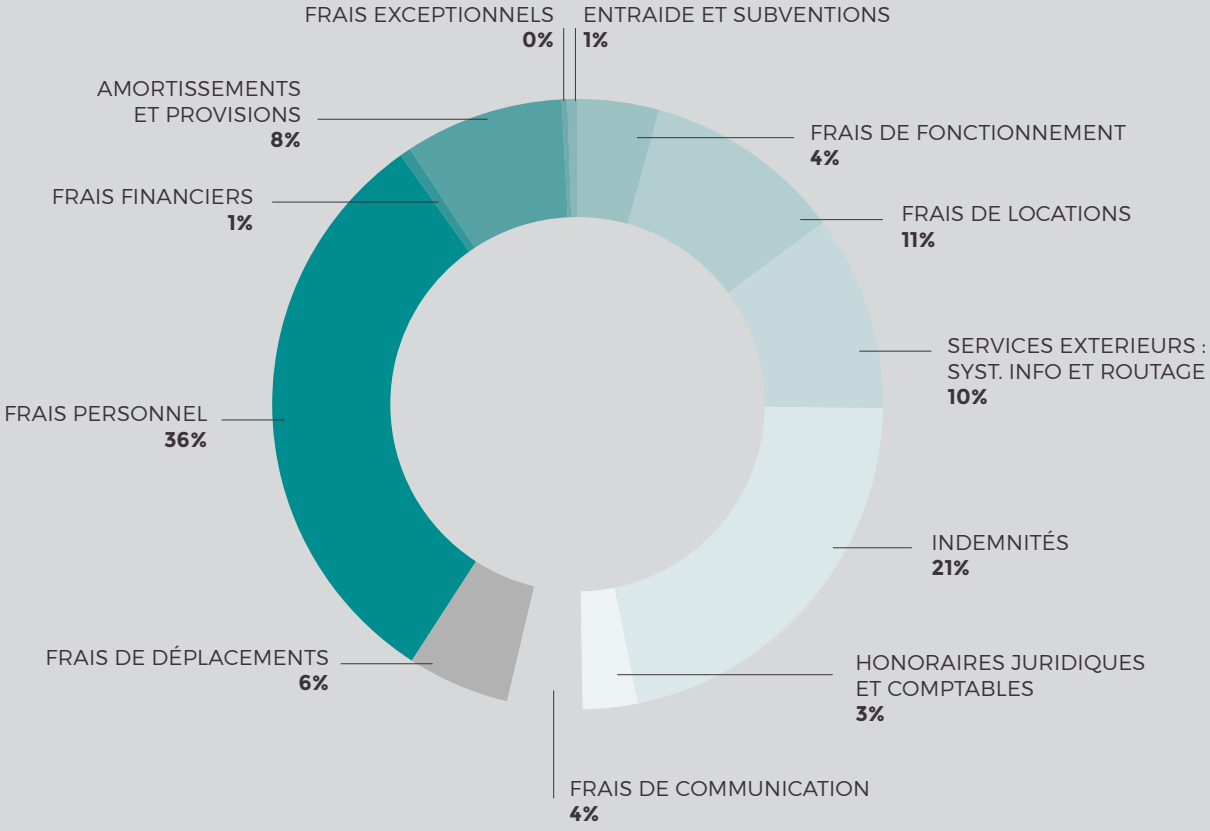


Le budget réalisé a été présenté et approuvé lors du conseil national des 13 et 14 Juin 2017 en présence du commissaire aux comptes.

# Perspectives 2017

La profession fait son entrée dans le RPPS. Cette intégration au répertoire permet entre autre à l'Ordre d'assurer une mission de gestion des données d'identités et d'activités, éléments indispensables à la régulation professionnelle. Elle alimente également les différents systèmes d'information de santé comme l'annuaire santé.

En parallèle, l'Ordre a développé un outil de cartographie professionnelle. Il offre la vision exacte de la démographie des professionnels en temps réel et permet également aux usagers de géolocaliser les praticiens proches de leur domicile. De même, le besoin de visibilité auprès des organes extérieurs et du public conduit l'Ordre à refonder son site internet.

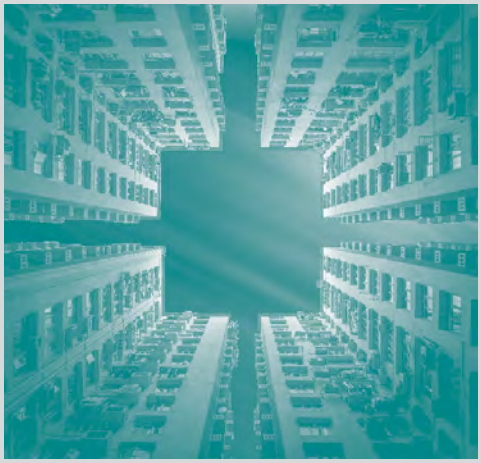

L'année 2017 est signe de renouvellement. Il s'agit d'une année électorale nommant de nouveaux membres des conseils, sachant qu'un décret en Conseil d'État a modifié les règles constitutives des conseils en ce qui concerne leur composition, la répartition des sièges, les modes d'élection et de désignation au sein de ces conseils, notamment par l'introduction du scrutin binomial paritaire. Par ailleurs, la réforme territoriale définit les dispositions relatives à la délimitation des régions. Les modifications inhérentes à cette réforme produiront leurs effets au terme du processus électoral.

Compte tenu des taux de crédits encore très favorables, l'Ordre poursuit sa politique d'achat des locaux y compris dans un éventuel projet d'acquisition de bureaux pour le conseil national. Au terme des dix années consacrées au remboursement des emprunts, de nombreuses économies vont être dégagées et pourront être consacrées à de nouveaux projets et au financement des missions croissantes de l'Ordre.

PARTIE
# 05

# La défense des grands enjeux de la profession

# Grande conférence de santé : les propositions de l'Ordre partiellement entendues

**Fin 2015 et début 2016, les représentants de l'Ordre ont participé à toutes les réunions préparatoires à la « Grande conférence de la santé ». À la fin des travaux, Ils ont été auditionnés par Monsieur Lionel Collet, conseiller d'État et professeur de médecine, à qui ils ont pu présenter les 18 propositions formulées par le conseil national (propositions ci-contre ).**
**Parmi elles, les propositions 3, 6, 7, 9, 11 et 12 ont été effectivement retenues et mises en application.**

D'autre part, en conclusion des travaux de cette « Grande conférence de la santé », Monsieur Manuel Valls, alors Premier ministre, a établi une feuille de route dans laquelle il a repris une partie des propositions formulées par la Conseil national. Là encore, certaines mesures sont déjà en place :

- Favoriser les passerelles entre les études médicales et paramédicales (MESURE 4) ;
- Renforcer les prestations sociales des étudiants des formations paramédicales (MESURE 5).

**Quelques mesures qui ne sont pas encore effectives, constituent une priorité pour la profession. Citons en particulier :**

- Confier – à moyen terme – aux universités l'encadrement pédagogique des formations paramédicales (MESURE 13) ;
- Étendre la logique d'évaluation de l'enseignement supérieur aux écoles et instituts de formation paramédicaux (MESURE 14) ;
- Concourir à l'émergence d'un corps d'enseignants chercheurs pour les formations paramédicales (MESURE 15) ;

De même, la volonté affichée alors par le Premier ministre de « décloisonner les modes d'exercice entre la ville et l'hôpital et diversifier les parcours professionnels (MESURE 22) » constitue un élément important pour promouvoir l'exercice salarié.

**Enfin, la profession attend avec impatience que soient appliquées les mesures suivantes :**

- Etudier les conditions de déploiement d'une offre publique de formation pour toutes les formations de santé (MESURE 6) ;
- Développer et mieux organiser les interactions entre les étudiants des différentes formations de santé (MESURE 9) ;
- Développer l'accès des étudiants en santé aux formations à la recherche (MESURE 11).

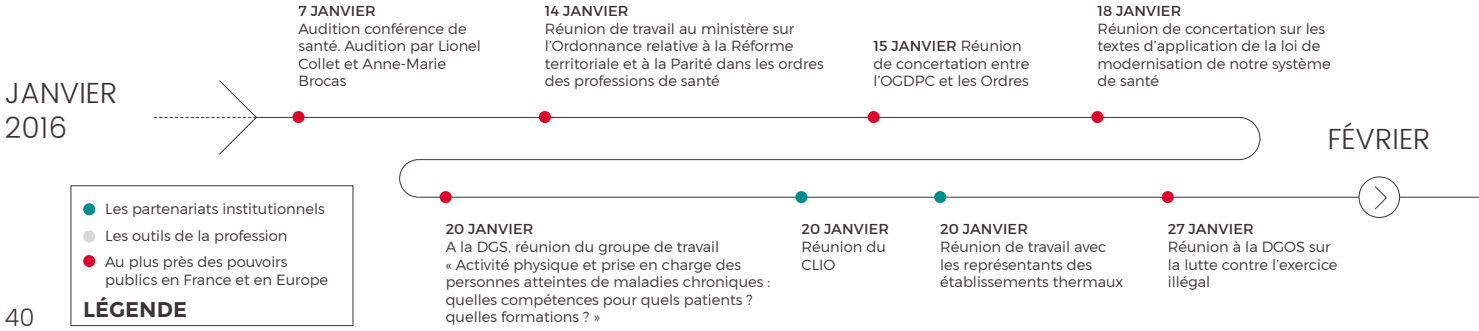

# 18 propositions

## de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes pour mieux répondre aux besoins de santé

**1** PROPOSITION
Faire évoluer la PACES en intégrant la formation en kinésithérapie comme cinquième filière.

**2** PROPOSITION
Faire cogérer l'offre de soins par la profession et les pouvoirs publics en tenant compte de toutes les professions de santé.

**3** PROPOSITION
Poursuivre et amplifier, l'universitarisation de la formation initiale des kinésithérapeutes.

**4** PROPOSITION
Former et rémunérer les tuteurs de stage pour leur mission d'encadrement des étudiants en cours de formation.

**5** PROPOSITION
Réformer et revaloriser le statut des kinésithérapeutes salariés.

**6** PROPOSITION
Développer et encourager la recherche en lien avec la kinésithérapie.

**7** PROPOSITION
Mettre en place des enseignements universitaires partagés entre filières médicales et filière kinésithérapique.

**8** PROPOSITION
Mieux rémunérer l'activité des masseurs-kinésithérapeutes en tenant compte des différentes missions confiées.

**9** PROPOSITION
Intégrer totalement à l'université les IFMK qui le souhaitent, sous la forme d'instituts ou de département de la faculté de médecine.

**10** PROPOSITION
Fonder la possibilité d'enseigner de façon régulière ou de diriger un IFMK sur la possession d'un diplôme d'exercice et d'un diplôme universitaire de master ou doctorat.

**11** PROPOSITION
Créer une section (ou sous-section) de CNU spécifique pour qualifier les masseurs-kinésithérapeutes titulaires d'un doctorat d'université, ou d'une HDR, aux emplois de maitre de conférences ou de professeur des universités.

**12** PROPOSITION
Créer un corps d'enseignants-chercheurs.

**13** PROPOSITION
Réformer le décret d'actes.

**14** PROPOSITION
Permettre des pratiques contribuant à faciliter l'accès aux soins et la coopération avec les médecins dans leur exercice.

**15** PROPOSITION
créer des métiers de masseur-kinésithérapeutes « enseignant-praticien » et de masseur-kinésithérapeute « praticien-chercheur ».

**16** PROPOSITION
Développer la possibilité de cumuler exercice salarié et exercice libéral.

**17** PROPOSITION
Développer les mesures incitatives pour l'exercice libéral et salarié dans les zones ou secteurs en déficit démographique professionnel.

**18** PROPOSITION
Simplifier les démarches administratives.

**2 FÉVRIER**
Réunion de travail sur la mise en place du RPPS

**2 FÉVRIER**
Réunion de travail sur le projet de création d'un outil de géolocalisation des praticiens

**3 FÉVRIER**
A la DGS, réunion du groupe de travail APA

**3 FÉVRIER**
Réunion de travail au secrétariat d'État aux sports sur l'équivalence entre le diplôme d'Etat et du BPJEPS

**3 FÉVRIER**
Réunion du CLIO

**4 FÉVRIER**
Réunion du HCPP

**8 FÉVRIER**
Réunion à l'ARS Nouvelle Aquitaine sur l'emploi des Staps

**9 FÉVRIER**
Réunion avec DGOS sur les refus de LPS du fait d'une maîtrise insuffisante de la langue française

**9 FÉVRIER**
Réunion avec les membres du cabinet du ministre des Sports sur le dossier APA

**10 FÉVRIER**
Réunion au ministère des Affaires sociales et de la Santé et des Droits de femmes (dans le cadre de la loi de Santé)

**11 FÉVRIER**
Grande conférence de santé. Intervention de Pascale Mathieu

**11 FÉVRIER**
Réunion du Comité de pilotage pour la mise en place d'une application de géolocalisation des kinésithérapeutes

**15 FÉVRIER**
A la DGS, réunion du groupe de travail APA

**17 FÉVRIER**
Réunion de concertation sur les textes d'application de la loi de modernisation de notre système de santé

**21 FÉVRIER**
Intervention de Pascale Mathieu sur l'éthique professionnelle, à Nancy, dans le cadre du CIFEPK.

**23 FÉVRIER**
A la DGS, réunion du groupe de travail APA

**23 FÉVRIER**
Réunion du HCPP

# La nouvelle définition de la profession

## Nouvelle définition de la profession : une mission de santé publique

Lors des journées Francophones de la kinésithérapie qui se sont déroulées à Lille en 2015, le conseil national de l'Ordre a réuni en séminaire tous les acteurs de la profession pour élaborer une nouvelle définition de la profession. Ces travaux ont porté leurs fruits : en janvier 2016, la loi de modernisation de notre système de santé a débouché sur la naissance d'un nouveau texte mieux adapté aux enjeux de santé publique.

La profession n'est plus définie en fonction des actes que réalisent les masseurs-kinésithérapeutes, mais par les missions de santé publique qu'ils accomplissent.

## L'Urgence : accès direct chez le kiné

La prise en charge de l'urgence est, depuis longtemps, au cœur de l'exercice des masseurs-kinésithérapeutes. Ces derniers sont historiquement présents sur les terrains de sport, et sont toujours intervenus directement pour prendre en charge les sportifs blessés sans qu'un médecin ne soit présent et rédige une prescription. De la même façon, quel masseur-kinésithérapeute n'a pas eu l'occasion au cours de son exercice de répondre à une demande d'un patient qui le connaît, lui fait confiance et vient le voir spontanément en cas d'urgence ?

Cette pratique est désormais rendue licite par la loi du 26 janvier 2016 qui dispose que « en cas d'urgence et en l'absence d'un médecin, le masseur-kinésithérapeute est habilité à accomplir les premiers actes de soins nécessaires en masso-kinésithérapie. »

De plus, depuis la réforme de la formation initiale de septembre 2015 les étudiants sont formés « à intervenir de façon pertinente en situation d'urgence. »

## Santé publique : L'Ordre mobilise les masseurs-kinésithérapeutes contre le tabac

Les pouvoirs publics ont souhaité associer plus largement les masseurs-kinésithérapeutes à la lutte contre le tabagisme en leur permettant de prescrire des substituts nicotiniques et donner ainsi accès à leurs patients au forfait d'aide au sevrage tabagique.

Être un professionnel engagé dans la santé publique, c'est participer à la lutte contre les fléaux modernes. C'est pourquoi l'Ordre s'est associé à deux campagnes dont l'objectif est la lutte contre le tabagisme : le Moi(s) sans tabac pour aider les fumeurs à arrêter et l'Appel des 100 000 qui mobilise les professionnels de santé contre le tabac.

### Le Moi(s) sans tabac

La campagne « Moi(s) sans tabac » a pour objectif d'inciter les fumeurs à arrêter de fumer tout le mois de novembre. Toutes les études montrent qu'arrêter le tabac pendant un mois multiplie par cinq les chances d'arrêter définitivement. L'Ordre a largement mobilisé les masseurs-kinésithérapeutes pour qu'ils incitent leurs patients – ou qu'ils essaient eux-mêmes – à arrêter de fumer.

### L'appel des 100 000

L'objectif de « l'appel des 100 000 », lancé le 6 octobre aux professionnels de santé par l'Alliance contre le tabac, présidée par Madame Michèle Delaunay est de provoquer une mobilisation massive de tous les professionnels pour signer la charte contre le tabagisme et interpeller les responsables politiques, élus et futurs élus.

MARS

**3 MARS**
Rendez-vous avec le cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur sur le portail APB (admission post bac)

**4 MARS**
Réunion de travail sur la mise en place du RPPS

**10 MARS**
Réunion à la DGOS sur la réforme territoriale et sur la parité dans les ordres

**10 MARS**
Réunion du HCPP

**17 MARS**
Rendez-vous Etienne Champion, directeur de Cabinet de Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé

AVRIL

**17 MARS**
A la DGS, réunion du groupe de travail APA

**18 MARS**
Séminaire sur la carte européenne de professionnel de santé

**25 MARS**
Réunion des représentants des kinésithérapeutes dans le groupe de travail APA au siège du conseil national

# Une étroite collaboration avec les partenaires institutionnels

## Un travail en interdisciplinarité dans le cadre du CLIO

L'Ordre participe activement au CLIO (Comité de Liaison des Institutions Ordinales). Pascale Mathieu en est la vice-présidente depuis juillet 2016. Le CLIO permet à l'ensemble des ordres professionnels ou chambres professionnelles de mener des travaux communs dans l'intérêt des usagers (www.leclio.fr). Lieu de débats, de concertations et de rencontres, il est un interlocuteur des pouvoirs publics. Au sein de ce CLIO s'est structuré un CLIO santé qui regroupe les 7 ordres de santé.

## Aux côtés de la Fondation motrice pour aider la recherche sur la paralysie cérébrale

En 2016, l'Ordre s'est engagé aux côtés de la Fondation Motrice, fondation de recherche sur la paralysie cérébrale. Il a relayé une grande enquête nationale afin de recenser les pratiques de rééducation motrice pour en apprécier la réalité des soins reçus, le vécu et définir des priorités d'améliorations attendues tant en termes de soins et de modalités d'organisation. Il a également relayé un appel à projets de recherche sur :

- l'évaluation et l'impact des ressources utilisées pour la rééducation ;
- l'efficacité et la tolérance des thérapies (ré)éducatives ;
- l'impact de la rééducation sur la qualité de vie ;
- le développement et la validation des moyens innovants d'évaluation fonctionnelle.

## Un partenariat historique avec la Sofmer

Des liens étroits se sont noués en 2016 entre l'Ordre et la Société Française de Médecine Physique et de Réadaptation. Celle-ci a invité Pascale Mathieu à intervenir sur : « kinésithérapie et chirurgie ambulatoire : optimisation du parcours de soins du patient » lors de son 31ème congrès qui s'est tenu les 13-14-15 octobre à Saint-Etienne.

**2 AVRIL**
Réunion de travail sur la mise en place du Réseau partagé des professionnels de santé (RPPS)

**5 AVRIL**
Réunion du groupe de travail APA

**5 AVRIL**
Réunion de concertation avec une région (territoire de Belfort), sur la réforme territoriale

**7 AVRIL**
Rendez-vous avec Monsieur Lemoine au cabinet du secrétaire d'Etat chargé en l'enseignement supérieur

**12 AVRIL**
Rendez-vous avec Mme Nikitenko, directrice de la délégation aux Affaires européennes et internationales au ministère des Affaires sociales et de la Santé

**12 AVRIL**
Réunion du HCPP

**13 AVRIL**
Réunion des représentants des kinésithérapeutes dans le groupe de travail APA à la DGS

**13 AVRIL**
Rendez-vous avec l'IGAS dans le cadre de la mission relative au financement des Conseils nationaux professionnels et de leurs organismes fédérateurs (FSM, CMG)

**14 AVRIL**
Rencontre avec des représentants de la FHP sur la prise en charge des activités physiques adaptées aux patients en ALD et les carences en praticiens salariés

**15 AVRIL**
Réunion de travail sur la mise en place du RPPS

**27 AVRIL**
Réunion du CLIO Santé et du CLIO général

**29 AVRIL**
Maroc : Pascale Mathieu représente l'Ordre lors d'un congrès scientifique

# De nouveaux outils pour les professionnels

## RPPS

Le RPPS est le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé. Après les chirurgiens-dentistes, les médecins, les pharmaciens et les sages-femmes, les kinésithérapeutes ont été intégrés à ce répertoire en décembre 2016.

Désormais, chaque praticien conservera tout au long de sa carrière, même en cas de changement de département, ce numéro identifiant de 11 chiffres qui remplacera le numéro ADELI.

La carte de professionnel de santé est générée automatiquement à partir de ce numéro et délivrée automatiquement lors de l'inscription au tableau du conseil départemental de l'Ordre qui devient ainsi l'autorité d'enregistrement.

La campagne de communication du CNOMK

Les données figurant dans le RPPS sont les données issues du tableau de l'Ordre. Elles sont communiquées directement par le kinésithérapeute à son conseil départemental. Ainsi il est primordial de tenir ces informations à jour et d'informer le conseil departemental de tout changement (adresse, activité, adresse électronique…)

## Cartographie interactive de la démographie des kinésithérapeutes

L'Ordre a mis à la disposition des praticiens, mais également des patients, un nouvel outil de cartographie professionnelle. Elaboré à partir des données actualisées du tableau, il offre la vision la plus exacte de la démographie des praticiens. Il permet notamment aux usagers de géolocaliser les praticiens proches de leur domicile.

Les décideurs politiques pourront l'utiliser pour avoir une vision précise des zones sur ou sous dotées et mettre en place, avec la profession, une politique démographique cohérente.

Il évoluera en permanence pour s'adapter aux modifications de l'exercice.

MAI

**3 MAI** Réunion de travail sur la mise en place du RPPS

**10 MAI** Réunion sur la mise en place de l'application de géolocalisation

**12 MAI** Participation au colloque de l'Ordre des infirmiers

**12 MAI** Audition par M. Potier (Meurthe-et-Moselle/PS), rapporteur du projet de loi Sapin II sur la transposition de la directive reconnaissance des qualifications professionnelles

**13 MAI** Réunion du comité de suivi de la mise en place du RPPS

**18 MAI** Participation au Conseil d'orientation de l'ONDPS

**18 MAI** Réunion de travail sur la mise en place du RPPS

**19 MAI** Réunion de concertation sur la mise en place d'une Messagerie Sécurisée en Santé

**19 MAI** Rencontre avec Mme Delaunay, députée de Gironde, concernant les APA et les MK dans les structures de soins en Gironde

**24 MAI** Rencontre avec Mme Carillon Couvreur, députée de la Nièvre, concernant la prise en charge des APA par les MK

**26 MAI** Nancy réunion avec M. Hénart, maire de Nancy

**26 MAI** Rendez-vous avec M. Joël Betton, président de l'UNAKAM

**26 MAI** Réunion de travail sur la mise en place du RPPS

## MOOC : Maltraitance infantile et Récupération améliorée après chirurgie

En collaboration avec la Faculté de médecine Paris-Descartes, le conseil national a pris part à deux MOOC (massive open online course). Pascale Mathieu a assuré des cours sur le rôle des masseurs-kinésithérapeutes dans la Récupération améliorée après chirurgie (RAAC) et dans le signalement de la maltraitance infantile.

Retrouvez ici le MOOC sur la Récupération améliorée après chirurgie... et celui sur la maltraitance infantile.

## Charte avec les organismes de formation

### La déontologie s'impose dans la formation continue

En 2016, L'Ordre a proposé à tous les organismes de formation continue de signer une charte déontologique dans laquelle ils s'engagent à dispenser une formation à des savoirs disciplinaires et des savoir-faire associés basés sur les données de la science :

- conforme aux avis déontologiques du conseil national ;
- réalisée par des masseurs-kinésithérapeutes – formateurs remplissant les conditions légales et règlementaires d'exercice de la profession ;
- mettant en œuvre en continu une procédure de démarche qualité relevant des standards reconnus du secteur de la formation ;

Ce dispositif complète celui de la reconnaissance des diplômes universitaires et inter-universitaires.

## Reconnaissance de diplômes universitaires inter universitaire, de master ou de doctorats, français et étrangers

En 2016, le conseil national a reçu 41 demandes de reconnaissances de diplômes français et étrangers. Il s'agit de diplômes universitaires, de diplômes inter universitaires, de licences, de master, de doctorats ou encore de certificats d'études complémentaires. Sur les 41 demandes adressées au conseil national, 30 ont été validées et 5 refusées. Les autres sont en attente de traitement faute des pièces nécessaires.

JUIN

**9 JUIN**
Audition par la Cour des comptes

**10 ET 14 JUIN**
Réunion de travail du sur la mise en place du RPPS

**21 JUIN**
Réunion avec le Pr H-J Philippe de l'AP-HP sur la préparation d'un MOOC sur la maltraitance

**23 JUIN**
Réunion de travail avec Monsieur Benoit Vallet, directeur général de la Santé sur le dossier APA

**28 JUIN**
Rencontre avec les membres du bureau du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes

**28 JUIN**
Réunion de travail avec le vice-président de l'Union des kinésithérapeutes de Belgique

**29 JUIN**
Réunion du CLIO Santé

# Au plus près des pouvoirs publics pour défendre la profession

## Actions au niveau national

### Prescription d'une activité physique adaptée aux patients en ALD

L'article 144 de la loi de modernisation de notre système de santé, promulguée le 26 janvier 2016, autorise désormais le médecin traitant à «prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient {...} dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une Affection Longue Durée (ALD)».

L'Ordre s'est fortement mobilisé en 2016, comme il l'avait fait dès 2015, pour alerter le gouvernement et les parlementaires sur les possibles dérives d'une prescription d'une activité sportive effectuée par de non professionnels de santé et les conséquences potentielles importantes pour la sécurité des patients. Le conseil national a été associé à un groupe de travail, piloté par la Direction Générale de la Santé, chargé d'élaborer un référentiel de compétences sur la base duquel il sera possible d'orienter les patients vers des professionnels qui seront en capacité de leur faire pratiquer de l'exercice physique adapté et bénéfique pour la santé, en toute sécurité.

Le décret précisant les modalités d'application de la loi, paru le 30 décembre 2016, a intégré une définition précise de l'activité physique adaptée voulue et rédigée par l'Ordre et une prise en charge prioritaire par des professionnels de santé masseurs-kinésithérapeutes des patients en ALD les moins mobiles.

ÉTÉ 2016
« Mon kiné, partenaire de ma performance »

### Campagnes de communication #kinesantesport

Afin de sensibiliser les professionnels et le grand public au rôle du kinésithérapeute dans le sport, l'Ordre a lancé deux campagnes de communication en 2016. Elles ont été largement relayées par voie d'affichage dans les cabinets des praticiens, sur le site internet de l'Ordre, les réseaux sociaux (Twitter et Facebook) et dans la presse.

JUILLET

**6 JUILLET**
Réunion avec le bureau de la SIREEP sur les compétences partagées avec les sages-femmes

**6 JUILLET**
Réunion du Clio général

**12 JUILLET**
Réunion avec le Professeur Benoit Vallet (DGS) sur la mise en place de l'opération Moi(s) sans tabac

**12 JUILLET**
Rendez-vous avec Madame Agnes Buzyn, présidente du collège de la HAS

**13 JUILLET**
Réunion du groupe de travail APA

**13, 14 ET 15 JUILLET**
7ème Congrès médical pluridisciplinaire de l'AFML

**14 JUILLET**
Participation aux cérémonies du 14 juillet à l'ambassade de France au Liban

AOÛT

**1 AOUT**
Rendez-vous au Ministère des Affaires sociales et de la Santé avec Madame Gardel et Monsieur Annane, conseillers au ministère de la santé

**31 AOÛT**
Réunion avec Monsieur Mathias Albertone de la DGOS sur les questions européennes

ÉTÉ 2016
« Mon kiné, partenaire santé de ma pratique sportive »

AUTOMNE 2016
« Pratiquer une activité physique avec une affection de longue durée : pas sans un bilan kiné ! »

## LES DATES CLÉS

**22 JANVIER 2016**
Entretien avec **M. Alain SAVARY,** député PS.

**7 AVRIL 2016**
Rendez-vous **M. LEMOINE** conseiller santé et **M. JOLION** conseiller formation du cabinet du secrétaire d'État à l'enseignement supérieur.

**22 JUIN 2016**
Rencontres **M. Joseph MAGNAVACCA,** conseiller établissements auprès de **Mme BOISTARD,** secrétaire d'État en charge des personnes âgées et de l'autonomie.

**8 SEPTEMBRE / 5 OCTOBRE 2016**
2 rendez-vous avec le député **M. Patrick VIGNAL,** PS.

**23 NOVEMBRE 2016**
Echange avec **M. Thierry BEAUDET,** président de la Mutualité française, et de **M. Albert LAUTMAN,** Directeur général.

SEPTEMBRE

**1 SEPTEMBRE**
Rendez-vous avec Monsieur Revel directeur général de la CNAMTS sur la répartition de l'offre de soins sur le territoire

**6 SEPTEMBRE**
Échanges avec les représentants de Paris 2024

**7 SEPTEMBRE**
Réunion de travail sur le bilan diagnostic et la prescription d'APA

**8 SEPTEMBRE**
Présentation du projet de décret sur la prescription d'APA aux patients en ALD à la DGS

**14 SEPTEMBRE**
CLIO Santé

**20 SEPTEMBRE**
Rencontre avec le président de la SFP APA

**21 SEPTEMBRE**
Réunion de travail du sur la mise en place du RPPS

## Transposition en France de la directive reconnaissance des qualifications professionnelles

Le gouvernement français a engagé la transposition en droit national de la directive révisée 2013/55/UE sur la reconnaissance des qualifications professionnelles en Europe.

L'ordonnance visant à transposer cette directive a introduit le principe de l'accès partiel aux professions de santé. Un diplômé européen ne détenant pas le niveau complet de formation en France pourra tout de même se voir autoriser à réaliser une partie des actes réservés à la profession pour lesquels il a obtenu un diplôme dans un autre Etat membre de l'Union.

Pour l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, ainsi que pour tous les autres ordres de santé, les conditions d'application de cet accès partiel – même strictes – ne pourront pas garantir une pleine sécurité des patients. En effet, les professionnels européens en accès partiel devront eux-mêmes indiquer leurs limites d'intervention, ce qui ouvre la voie à de nombreuses dérives. C'est pourquoi, de nombreux échanges avec l'administration et les acteurs institutionnels ont eu lieu durant l'année. À ce jour, l'ordonnance de transposition n'a pas encore été ratifiée par le Parlement français.

### LES DATES CLÉS

- **9 FÉVRIER 2016 M. Laurent MATTHIEU,** Service juridique du Secrétariat général aux Affaires européennes (SGAE) en présence de la DGOS.

- **23 MARS 2016** Audition de l'Ordre par le groupe LR à l'Assemblée nationale (3 parlementaires : **MM. Arnaud ROBINET, Gilles LURTON, Elie ABOUD** + la conseillère du groupe).

- **12 AVRIL 2016 Mme Nathalie NIKITENKO**, responsable des Affaires européennes au ministère de la santé en présence de **M. BOUDET** et **Mme JULIEN** de la DGOS.

- **12 MAI 2016** Audition par le député **M. Dominique POTIER,** rapporteur du projet de loi Sapin II, concernant l'article 43 du texte et l'habilitation accordée au gouvernement pour la prise d'une ordonnance relative à la transposition de la directive reconnaissance des qualifications.

## Audition PLFSS 2017

L'Ordre a été auditionné dans le cadre des travaux menés par les parlementaires sur le Projet de loi de financement de la sécurité sociale 2017.

- **5 OCTOBRE 2016**
**Mme Michèle DELAUNAY**, rapporteure du PLFSS sur la partie assurance maladie.

## Élection présidentielle 2017

En vue de l'élection présidentielle 2017, l'Ordre a été auditionné par les équipes de campagne de MM. François Fillon et Alain Juppé, candidats à la primaire de la droite et du centre, sur les enjeux de santé publique en France et le rôle des masseurs-kinésithérapeutes pour y répondre.

- **14 JUIN 2016 Mme Claire CARRÈRE-GÉE,** conseillère santé auprès de M. Alain Juppé.

- **21 JUIN 2016 Mme Dominique STOPPA-LYONNET,** conseillère de M. François Fillon.

OCTOBRE

- **4 OCTOBRE** L'UKB à Bruxelles
- **4 OCTOBRE** Rencontre avec Monsieur Dubois-Randé, président de la conférence des doyens des facultés de médecine
- **5 OCTOBRE** Rendez-vous avec Michèle Delaunay
- **13,14,15 OCTOBRE** Participation au congrès annuel de la SOFMER et intervention de Pascale Mathieu
- **14 OCTOBRE** Présentation de l'ordonnance « anti cadeaux » au ministère
- **18 OCTOBRE** Lancement de l'opération « 100 000 professionnels de santé contre le tabac »
- **18 OCTOBRE** Rencontre avec les conseillers de santé de Bruno Lemaire
- **19 OCTOBRE** CLIO général
- **19 OCTOBRE** Rencontre avec Madame Berthelot, présidente de l'Unatherm
- **25 OCTOBRE** Réunion au conseil national de l'Ordre des médecins sur l'accès partiel
- **26 OCTOBRE** Déplacement à Bruxelles avec des représentants de l'Association européenne de gestion de la santé (EHMA), du Forum européen des patients (EPF) et du Comité permanent des médecins européens (CPME)
- **27 OCTOBRE** Réunion du Haut conseil des professions paramédicales (HCPP)
- **27 OCTOBRE** Entretien téléphonique avec Madame Gilardi, conseillère santé auprès du premier ministre

# Actions au niveau européen

En 2016, l'Ordre a poursuivi et amplifié ses échanges avec les décideurs européens afin de les sensibiliser aux spécificités et exigences du modèle de santé public français, ainsi qu'aux enjeux de la profession au regard de la sécurité des patients.

Plusieurs dossiers importants étaient à l'agenda de la Commission européenne : mise en œuvre de la directive sur la reconnaissance des qualifications européennes, fin du processus européen d'évaluation des professions réglementées et préparation d'une nouvelle initiative en matière de contrôle de proportionnalité pour toute réforme nationale portant sur ces professions.

De nombreux sujets ont donc été abordés avec les différents interlocuteurs de l'Ordre à Bruxelles : la réglementation de la profession, la mobilité des professionnels européens avec la forte attractivité de la France, le système de vérification des diplômes et des compétences ou encore la promotion d'un niveau élevé de qualification en Europe au bénéfice des patients.

Pascale Mathieu, présidente de l'Ordre, a souhaité mettre au cœur de ces rencontres et de l'ensemble de ses démarches européennes la protection des patients et la qualité des soins. Afin de faire reconnaitre ces préoccupations au sein des politiques publiques européennes, de nombreux échanges et relations de travail ont été engagés avec des homologues, des organisations représentatives d'autres professions de santé et des organisations européennes de patients.

## LES DATES ET RENCONTRE CLÉS

**12 ET 13 JANVIER 2016**
**- Mme Virginie ROZIÈRE,** Députée européenne (S&D, France) ;
**- Mme Jurate SVARCAITE,** Secrétaire générale du Groupement pharmaceutique de l'Union européenne (GPUE) ;
**- M. Theodoros KOUTROUBAS,** Directeur général du Conseil européen des professions libérales (CEPLIS) ;
**- M. Sascha MARSCHANG,** Conseiller de l'Alliance européenne de la santé publique (European Public Health Alliance, EPHA).

**19 AVRIL 2016 :**
**- Mme Caroline HAGER** et **Mme Meta GEIBEL,** Unité « Soins de santé transfrontaliers, e-santé », Direction générale de la Santé et de la Sécurité alimentaire (DG SANTE), Commission européenne ;
**- M. Alexandre ADAM,** Conseiller « Marché intérieur », Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne.

**18 MAI 2016**
- Conférence sur les résultats du processus d'évaluation mutuelle des professions réglementées, organisée par la Commission européenne ;
**- MM. Roland CRAPS** et **David GORRIA,** Vice-président et Secrétaire général de l'ER-WCPT.

**9 JUIN 2016**
**- Mme Litsa CONSTANTINOU,** Présidente du Conseil d'enregistrement des physiothérapeutes de Chypre.

**16 JUIN 2016**
**- MM. Miguel Villafaina MUNOZ** et **Ramon AIGUADÉ,** Président et Vice-président du Conseil général des collèges de physiothérapeutes d'Espagne.

**4 OCTOBRE 2016**
**- MM. Didier LEVA,** Président de l'Union des Kinésithérapeutes de Belgique (UKB), Said MAZID, Vice-président, et Didier KELLERMANN.

**8 OCTOBRE 2016**
**- MM. Miguel Villafaina MUNOZ** et **Ramon AIGUADÉ,** Président et Vice-président du Conseil général des collèges de physiothérapeutes d'Espagne ;
**- M. Emanuel VITAL,** Président de l'Association professionnelle des physiothérapeutes du Portugal.

**26 OCTOBRE 2016**
**- M. Usman KHAN,** Directeur général de l'Association européenne de gestion de la santé (European Health Management Association, EHMA)
**- Mme Camille BULLOT,** Responsable des relations institutionnelles du Forum européen des patients (European Patients' Forum, EPF) ;
**- Mme Annabel SEEBOHM** et **Mme Saraba DAS,** Secrétaire générale et Secrétaire générale adjointe du Comité permanent des médecins européens (CPME).

NOVEMBRE

**28 OCTOBRE**
Participation au Colloque de la FNEK

**8 NOVEMBRE**
Rendez-vous avec André Vallini, secrétaire d'État chargé du Développement et de la Francophonie

**23 NOVEMBRE**
Rendez-vous avec monsieur Thierry Beaudet, président de la Fédération nationale de la Mutualité Française

**24 NOVEMBRE**
Réunion du Haut conseil du développement professionnel continu

**24 NOVEMBRE**
Réunion du HCPP

**29 NOVEMBRE**
2ème colloque national de l'association soins aux professionnels de santé (SPS)

**29 NOVEMBRE**
Rencontre avec Jean-Marc Descottes, co-fondateur de la Fédération nationale CAMI sport et cancer

**30 NOVEMBRE**
Réunion avec le Cnom sur la pratique de l'échographie musculo-squelettique par les kinésithérapeutes

# Glossaire

**AFML** Association médicale franco-libanaise
**ANPDC** Agence nationale du développement professionnel continu (ancien OGDPC)
**APA** Activités physiques adaptées
**BPJEPS** Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
**CIPEPK** Congrès International Francophone pour les Etudiants en Physiothérapie et en Kinésithérapie
**Ciss** Collectif inter associatif sur la santé
**CLIO** Comité de liaison des institutions ordinales
**CORTECS** Collectif de recherche transdisciplinaire esprit critique & sciences
**DGOS** Direction générale de l'offre de soins
**DGS** Direction générale de la Santé
**FHP** Fédération de l'hospitalisation privée
**FNEK** Fédération nationale des étudiants en kinésithérapie
**HAS** Haute Autorité de Santé
**HCPP** Haut conseil des professions paramédicales
**LEEM** Les entreprises du médicament
**LPS** Libre prestation de service
**OGDPC** Organisme de gestion du développement professionnel continu (devenu ANPDC)
**ONDPS** Observatoire national de la démographie des professions de santé
**RPPS** Réseau partagé des professionnels de santé
**SFP – APA** Société française des professionnels en activités physiques adaptées
**Sireep** Société Internationale de Rééducation en Pelvi-Périnéologie
**SOFMER** Société française de médecine physique et de réadaptation
**Staps** Sciences et techniques des activités physiques et sportives
**UNAKAM** Union nationale des associations de kinésithérapeutes aveugles et malvoyants
**UNATHERM** Union nationale de défense des assurés et du thermalisme médicalisé

DECEMBRE

**6 DECEMBRE**
Réunion avec Monsieur Julien MORLEY, directeur de la filière STAPS de Bordeaux

**8 DECEMBRE**
Réunion de concertation sur le décret de prescription d'APA

**12 DECEMBRE**
Rencontre avec les membres du cabinet de la ministre des Affaires sociales et de la Santé

**13 DECEMBRE**
Rencontre avec la Direction générale des entreprises au ministère de l'Economie et des Finances

**20 DECEMBRE**
Réunion du groupe de travail APA

2016

- Les partenariats institutionnels
- Les outils de la profession
- Au plus près des pouvoirs publics en France et en Europe

**LÉGENDE**

Publication - Rédaction : conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes
Conception : Marie-églé de Lardemelle - ww.egle.fr
Crédits photos : CNOMK

# Restons connectés !

Outil indispensable à la promotion de la profession et à l'information des praticiens : la communication du Conseil national ne cesse d'étendre sa présence dans le champ du numérique.

**En digital**

## Restez connectés grâce à www.ordremk.fr

Nombre d'internautes ayant visité le site :

**272 840** VISITES

**196 718** VISITEURS

**651 777** PAGES VUES

**15** NEWSLETTERS EN 2016

**Abonnez-vous sur ordremk.fr**

## Suivez-nous sur les réseaux sociaux